



AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 6 décembre 2021, le Conseil municipal de Belcourt a adopté le *Règlement #170-21 concernant la contribution financière pour toute demande de modification aux règlements d'urbanisme.*

Le règlement mentionné ci-haut est déposé au bureau de la soussignée au 219, rue Communautaire où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau soit de 9 h à 16 h, les mardis, mercredis et jeudis et qu'il entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Belcourt, ce 7^e jour du mois de décembre 2021.

Nathalie Lizotte

Directrice générale

Greffière-trésorière